



HOCHSTETT

Bulletin communal
décembre 2012

2	Sommaire
3	Le mot du Maire
4	Les décisions du Conseil Municipal
5	Les travaux réalisés en 2012
6	Lotissement communal « Le Coteau »
6	Les travaux prévus en 2013
7	Le contrat de territoire
8	Le fleurissement
9	Budget et compte administratif
10	Bilan chiffré 2012
11	Bilan chiffré 2012
12	La Communauté de Communes de la Région de Haguenau (CCRH)
13	La Communauté de Communes de la Région de Haguenau (CCRH)
13	Le code de la route : remise à niveau pour les aînés
14	Le développement du numérique sur le territoire de la CCRH
15	L'AJPA Hochstett : des solutions pour le maintien à domicile
16	Environnement
17	Le déneigement
17	Le monoxyde de carbone
17	Informations diverses
18	La fête des aînés
19	La fête de la Chapelle
20	Etat civil



***Le Maire, l'Adjoint, les Conseillers Municipaux
et le Personnel Communal
vous souhaitent de passer d'agréables Fêtes de fin d'Année et vous
présentent leurs Meilleurs Vœux pour l'année 2013.***

Directeur de publication : Clément JUNG
Comité de rédaction : Dany SCHAEFFER - Marie-Paule OSTER – Daniel REISS - Simone SPITZER
Photos : Mairie - Associations
Impression : Action Repro HAGUENAU

Pour préserver l'environnement le bulletin communal a été imprimé sur du papier sans chlore.

HORAIRES D'OUVERTURES DE VOTRE MAIRIE :

Lundi : 14 h – 18 h
Jeudi et vendredi : 8 h – 12 h
Tél.: 03 88 51 62 39

Email : mairie.de.hochstett@orange.fr

Toutes vos démarches administratives sur le web : www.service-public.fr





Madame, Mademoiselle, Monsieur, Chers Concitoyens,

A l'heure où j'écris ces quelques lignes, nous sommes entrés dans la période de l'Avent ; la première neige tombée le dimanche 2 décembre, la froideur de l'hiver, les illuminations de plus en plus recherchées, tant dans les agglomérations urbaines que rurales, les petits et grands marchés de Noël d'année en année plus nombreux, ne manquent pas de nous rappeler l'arrivée de la plus belle période de l'année.

Notre Commune n'a pas investi dans de nouvelles illuminations en 2012 ; en effet, celles qui décorent désormais deux rues entières, la rue du village et la départementale, sont 100% LED, plus facile à manipuler et moins couteuses en consommation ; seule la guirlande à l'entrée de la rue du village est encore dotée en partie, d'ampoules classiques, dont une quantité non négligeable doit être renouvelée chaque année.

La rédaction et l'élaboration du bulletin municipal dont c'est la dix-huitième édition, est pour moi un moment privilégié ; sa parution annuelle, avant les Fêtes de fin d'Année, me permet ainsi de vous livrer un certain nombre d'informations et de faire le point au terme d'une année d'activités et de nouveautés intervenues au sein de la Commune.

Le comité de rédaction que je remercie vivement pour sa participation active à la confection de ce bulletin et moi-même, vous en souhaitent une bonne lecture et vous encouragent à nous faire part de vos remarques et suggestions dans un but constructif et le souci d'une continuelle amélioration.

Je profite également de cette tribune pour remercier le personnel communal, Simone, Fabienne et Joseph, pour leur travail accompli avec sérieux et professionnalisme tout au long de l'année ainsi que l'ensemble du Conseil Municipal pour sa participation aux diverses séances qui, en 2012, ont été plus nombreuses que les années précédentes.

L'Année 2012 fut riche en évènements tant sur le plan national et international que communal. Si les Etats Unis d'Amérique ont confié un nouveau mandat au président sortant, Barack OBAMA, il n'en a pas été de même en France, où le changement de majorité n'a pas étonné grand monde en cette période de crise interminable. Cette dernière, contrairement aux promesses électorales faites pendant les campagnes présidentielle et législative, n'est nullement en voie de règlement mais s'aggrave de jour en jour ; un taux de chômage à deux chiffres avec une progression de plus de 10% en un an en est la preuve manifeste.

Mais pour notre Commune, l'évènement le plus important fut, sans nul doute, la fusion de l'ancienne CCRH avec la Com/Com Au Carrefour des Trois Croix, créée il y a vingt ans. L'existence de la Com/Com à laquelle nous appartenions, était condamnée en raison de sa petite taille par les mesures gouvernementales de l'ancienne majorité. Après un an de fonctionnement, je pense pouvoir affirmer à ce jour, qu'avec nos partenaires des 3 autres Communes de Berstheim, Wahlenheim et Wittersheim, nous avons fait le bon choix et ce pour deux raisons principales :

- la compétence professionnelle de l'équipe dirigeante et des services gérant nos domaines de compétences transférées,
- une petite commune comme la nôtre se sent, de cette façon, moins isolée dans la mesure où elle peut, à tout moment, s'adresser à des conseillers, même dans des domaines relevant encore de sa propre compétence.

Permettez-moi à présent, en cette veille de Noël, de vous souhaiter d'agréables Fêtes de fin d'Année et de présenter à toutes et à tous, et plus spécialement aux personnes souffrantes, mes vœux les plus sincères et les plus chaleureux pour l'Année nouvelle.

Que 2013 vous apporte la Réussite, la Joie et le Bonheur, mais qu'elle vous garde en bonne Santé, c'est bien là l'essentiel.



JOYEUX NOEL 2012

BONNE et HEUREUSE ANNEE 2013

Alles Gute zum Neje Jahr

Votre Maire,



LE CONSEIL MUNICIPAL

Au cours de l'année 2012, le Conseil Municipal s'est réuni huit fois. Voici les principales décisions qui ont été prises :

31 janvier

- Lotissement « le Coteau » :
Attribution des marchés aux entreprises ADAM, SIMON et FRITZ.
Fixation du prix de vente des terrains entre 12 500€ et 14 500€.
Attribution des 7 lots aux futurs colotis.
- Demande de subvention pour travaux du cimetière : celle-ci a été refusée.



15 février

- Lotissement « Le Coteau » : achat du terrain pour la somme de 107 520€.
- Lotissement « Le Coteau » : fixation des indemnités d'éviction à 78,78€ l'are, soit 3 801,08€.
- Fixation de la redevance d'assainissement à compter du 1er mars 2012 : tarifs inchangés.

27 mars

- Approbation des Comptes Administratifs pour les Comptes « Principal, Assainissement et Lotissement ».
- Vote des budgets primitifs pour les Comptes « Principal, Assainissement et Lotissement ».
- Fixation des 3 taxes communales : 4,86% pour la TH, 5,12% pour le Foncier bâti et 20,76% pour le Foncier non bâti.

25 avril

- Assainissement rue de Wahlenheim : vote à bulletin secret infructueux (5 pour / 5 contre).
- Coupe de peupliers : vente nette des grumes pour 1 232,45€.

15 juin

- Instauration de la PAC (Participation pour l'Assainissement Collectif) en substitution de la PRE (Participation aux Réseaux), à compter du 1er juillet 2012 : montant inchangé à 1 100€ par foyer.
- Lotissement « Le Coteau » : Me SALAVERT sera chargé de la signature des actes de vente.
- Encaissement d'un chèque de 5 983,29€ pour solde du compte des « Amis de la C/C BHWW ».
- Rue de Wahlenheim : prolongation du réseau d'assainissement afin de raccorder le dernier immeuble en assainissement autonome (5voix pour, 3 voix contre et 1 abstention).

06 septembre

- SICTEU : extension des compétences aux branchements des Eaux Usées et Pluviales.
- Chapelle : travaux de peinture confiés à l'entreprise BRONNER pour 3 800€ HT.
- Modification du budget primitif d'Assainissement.
- Cession gratuite de terrains : 3 dossiers, rue des Prés et route de Pfaffenhoffen, seront remis à Me SALAVERT pour la rédaction des actes notariés.



30 octobre

- Lotissement « Le Coteau » : réattribution du lot n°3, suite à un désistement.
- Lotissement « Le Coteau » : reversement d'un trop payé de 145€ au propriétaire du lot n°2.
- Cimetière : budget supplémentaire pour divers travaux non prévus initialement pour 7 083€ HT.
- Cimetière : acquisition d'un portail auprès de la société HEDA pour 3 980€ HT.
- Renumérotation de la rue du village.
- Acquisition de plaques de rue bilingues et des numéros pour immeubles de la rue renumérotée.
- Adhésion à la Protection Sociale Complémentaire des Agents.

07 décembre

- Lotissement « Le Coteau » : réattribution du lot n°6, suite à un désistement.
- Fixation de la redevance d'assainissement pour 2013 : tarifs inchangés.
- Prise en charge des dépenses pour fêtes et événements exceptionnels.



TRAVAUX REALISES en 2012

Au cours de l'année 2012, les divers travaux réalisés en site propre, indépendamment de la CCRH, n'ont pas été trop lourds sur le plan financier, mais ont toutefois nécessité un suivi quasi quotidien. Nous les évoquons ci-après par ordre d'importance :

- **Chapelle:** réfection de la peinture intérieure et extérieure, suite à un problème d'humidité chronique, que nous espérons avoir ainsi réglé.
- **Cimetière :** ce projet qui date de 2010 a été mené à terme au cours de ces derniers mois avec l'édification d'un mur d'enceinte, le ravalement partiel du mur existant, la mise en place d'un accès pour handicapés au niveau du petit portillon, l'acquisition d'un portail permettant la clôture intégrale du site, la plantation d'une nouvelle haie de cotoneasters qui délimitera provisoirement le nouveau périmètre. Rappelons que la clôture d'un cimetière est une obligation absolue depuis 2010.



- **Assainissement :** réalisés dans la rue de Wahlenheim, ces travaux ont permis de raccorder au réseau communal existant la dernière et seule maison en assainissement autonome. A noter une participation de 5.000€ des propriétaires de l'immeuble.

- **Pour Mémoire, travaux réalisés par le SDEA :** renouvellement de la conduite d'eau potable dans la rue de Wahlenheim au printemps et pose d'une nouvelle conduite d'eau potable au cours du mois de novembre pour assurer la liaison entre la conduite en provenance de Wittersheim au lieu-dit « Drei Kreuze » et celle de la rue des Prés. Cette nouvelle conduite emprunte en grande partie les chemins d'exploitation de l'Association Foncière.



A noter que ces conduites sont, comme toutes les autres conduites d'eau potable, la propriété du SDEA ; leur pose n'a donc aucune incidence financière sur le budget communal.



LOTISSEMENT COMMUNAL « LE COTEAU »

Les travaux du lotissement « Le Coteau » ont démarré au printemps par la viabilité au sens large (adduction d'eau potable, assainissement séparatif, pose des réseaux secs, éclairage public) et la voirie provisoire. Seule la rue de Wahlenheim qui traverse le lotissement a bénéficié de la voirie définitive pour des raisons évidentes de trafic routier en tout genre.

La commercialisation est achevée ; l'ensemble des 7 lots est désormais attribué : 5 permis de construire sont déjà accordés, 1 est en cours d'instruction, 3 immeubles sont en cours de construction. Fin 2013, la construction de l'ensemble des maisons devrait nous permettre d'achever la voirie définitive.

A titre d'information, le prix de l'are constructible s'élève à 14.500€ TTC.



TRAVAUX PREVUS en 2013

Comme indiqué plus haut, 2013 devrait en principe voir l'achèvement du lotissement « Le Coteau ». D'autres investissements, s'il en est, seront débattus et décidés en début d'année, lors des séances budgétaires. A noter que la réfection de l'intégralité de la rue de Wahlenheim et du « hinterer dorfweg » sont inscrits depuis 2011 au programme du contrat territorial du Département. Leur mise en œuvre, désormais de la compétence de la CCRH, verra le jour en 2014/2015, au plus tard en 2016.



CONTRAT de TERRITOIRE

Le 19 décembre 2011, le Contrat de Territoire Départemental fut signé officiellement à la salle de la Douane de Haguenau par Guy Dominique KENNEL, Président du Conseil Général, Jean Paul WIRTH et Rémy BERTRAND, Vice-présidents du Conseil Général, Claude KERN, Président du SMITOM, Pierre LUTTMANN, Président du Territoire Centre-Nord du SDEA, les Maires de la Com/Com au Carrefour des Trois Croix et de celle de l'ancienne CCRH.

De nombreux invités des 14 Communes concernées, s'étaient déplacés à cette occasion.

Ces contrats de Développement et d'Aménagement des Territoires, au nombre de 29 dans le Bas-Rhin, sont un instrument privilégié du partenariat entre les Communes, les Intercommunalités et le Département. Ils permettent au Conseil Général d'avoir une vue d'ensemble des besoins des Collectivités sur une période donnée.

Ainsi, après avoir recensé, évalué et classé prioritairement les différents projets, le Conseil Général, sur la base du Contrat de Territoire, s'est engagé à verser aux 14 Communes concernées une aide de 41 millions d'Euros sur un total de 122 millions d'investissements prévus, entre 2011 et 2016.



Permanence parlementaire

Mes chers concitoyens,

Je suis heureux de vous annoncer l'ouverture à Haguenau depuis le 6 Décembre 2012 d'un bureau spécifique qui assurera ma permanence parlementaire. Vous pourrez ainsi contacter mon équipe pour tous les sujets nécessitant mon attention au sein de notre circonscription.

Je vous adresse mes **Meilleurs Vœux pour l'année 2013**

Avec tout mon Dévouement

Claude STURNI

Député Claude STURNI

9^e Circonscription du Bas-Rhin

2, rue de la Romaine ; 67500 HAGUENAU

Horaires de Réception (uniquement sur rendez-vous)

Du Lundi au Vendredi 10h-12h et 14h-16h

Attachés parlementaires :

Aurélia DRIF : 09.67.23.79.51

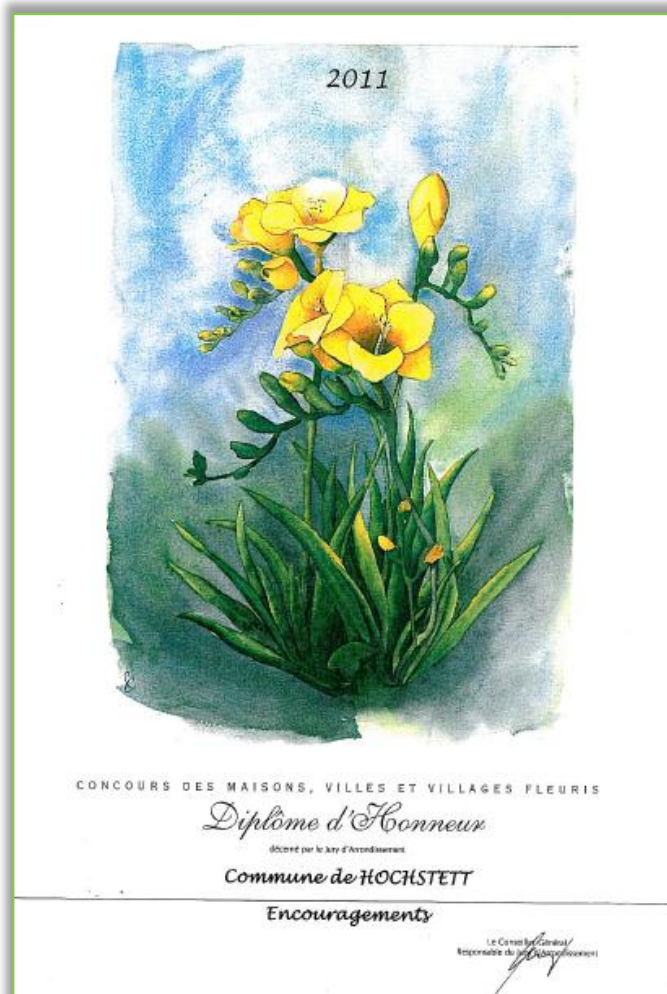
Stéphane JEANGERARD : 03.88.06.79.51



FLEURISSEMENT

Le 17 avril dernier, a eu lieu, comme chaque année, la remise des prix du fleurissement, aux Communes, aux Entreprises et Commerçants ainsi qu'aux Particuliers. Lors de cette cérémonie qui, pour l'Alsace du Nord, s'est déroulée à Herrlisheim, notre Commune s'est vue attribuée le Prix d'Encouragement pour l'excellent fleurissement de la Mairie et de la Place de l'Eglise.

Cette distinction, après celles déjà obtenues pour les millésimes 2004 et 2005, est pour notre Commune, un encouragement pour parfaire son fleurissement, mais également et surtout, une récompense pour tous les efforts et soins déployés tout au long de l'année par ceux à qui incombe cette noble activité. Un grand Merci à Marie-Paule et à Joseph.



Comme dans la plupart des entreprises, la fin de l'année civile est, pour les collectivités territoriales, la date choisie pour arrêter et présenter les comptes. Nous vous proposons donc, comme les années passées, un point complet de la situation financière de notre Commune pour l'année 2012 :

- sur la page intérieure du présent bulletin, il vous est possible de comparer, poste par poste, les chiffres du budget 2012 ainsi que les sommes réellement engagées, tant en dépenses qu'en recettes, au cours du même exercice.
- sur le tableau ci-après, l'évolution depuis 2007, de la trésorerie disponible et de la dette au 31 décembre de chaque année.

Année	31/12/07	31/12/08	31/12/09	31/12/10	31/12/11	31/12/12
Emprunts	0	0	0	0	0	0
Avoirs	211 734	251 018	336 936	371 300	313 146	425 099

Points budgétaires à préciser

Les taxes communales

En 2012, les taux cumulés (Commune + CCRH) des taxes communales ont très sensiblement diminués, malgré l'augmentation annuelle des valeurs locatives appliquée par les Services Fiscaux. Cette baisse est d'environ 24% pour le Foncier Bâti (FB) et de l'ordre de 30% pour la Taxe d'Habitation (TH). L'application très favorable de ces taux en 2012 pour l'ensemble des contribuables de l'ancienne Communauté de Communes des Trois Croix est due au fait que la fiscalité des 2 anciennes Communautés de Communes n'était pas identique avant la fusion au 1^{er} janvier 2012. Aussi pour ne pas pénaliser les contribuables de l'ancienne CCRH, le Conseil Communautaire a décidé de ne pas augmenter les taux et d'appliquer pour 2012 ceux de l'ancienne CCRH, favorisant ainsi les habitants de l'ancienne Com/Com des Trois Croix.

A noter que la Commune de Hochstett a augmenté ses taux en 2012 de 10%, récupérant ainsi une faible partie de sa fiscalité cédée à la Com/Com des Trois Croix lors de sa création en 1992. La baisse globale des taux évoquée plus haut tient déjà compte de cette augmentation communale.

Redevance Assainissement

En 2012, notre contribution au SICTEU par habitant a progressé par rapport à 2011 en raison de l'augmentation de la TVA qui a passé de 5,5 à 7% ; elle s'établit à 72,76€ TTC (68€ HT), soit un versement global de 23.719,76€. La participation globale en 2012 a donc augmenté de 189,04€ par rapport à celle de 2011 ; cette augmentation traduit à la fois l'incidence de la hausse de la TVA et la régression estimée de notre population par l'INSEE pour 2012 : 326 habitants en 2012 contre 328 habitants en 2011.

Compte tenu des résultats financiers plutôt encourageants enregistrés au niveau du SICTEU de MOMMENHEIM, nous n'avons pas eu besoin de modifier nos propres taux de prélèvements qui, en 2012 et ce pour la troisième année consécutive, ont été fixés comme suit :

- un forfait de 75€ par foyer,
- une taxe de 0,95€ par m³ d'eau consommée.

Ces taux ont été reconduits pour 2013, lors de la réunion du Conseil Municipal du 7 décembre 2012.

Redevances Ordures Ménagères

Cette redevance, inchangée en 2012 par rapport à 2011, n'a plus été encaissée par notre Commune mais par la CCRH qui détient cette compétence depuis le 1^{er} janvier 2012. Les tarifs sont de 172€ pour une poubelle de 120 litres et de 240€ pour une poubelle de 240 litres.

Les tarifs pour 2013 ont été fixés par le Conseil Communautaire lors de sa réunion plénière du 13 décembre dernier :

- petite poubelle à couvercle bordeaux : 80,50€ par semestre pour 6 levées + 3€ par levée supplémentaire.
- grande poubelle à couvercle bordeaux : 101,20€ par semestre pour 6 levées + 4,80€ par levée supplémentaire.



Section investissement

Dépenses en euros

	Budget	Réalisé
Acquisition de terrain	2 500	1 663,00
Travaux de voirie et assainissement	26 000	15 355,44
Travaux d'électrification	10 000	8 184,23
Travaux cimetière	25 000	25 939,47
Chapelle et autres immobilisations	415 500	5 171,15
Remboursement caution	360	342,43
Amortissement subvention	5 350	5 349,95
Dépenses imprévues	5 340	0,00
TOTAL	490 050	62 005,67



Section fonctionnement

Dépenses en euros

	Budget	Réalisé
Charges à caractère général	49 100	13 958,41
Salaires et Indemnités	31 650	28 312,55
O.M et déchetterie (2 ^{ème} sem. 2011)	12 000	10 212,92
Contribution versée au SICTEU	24 000	23 719,76
Reversement à l'Agence de l'Eau	8 000	5 163,55
Reversement Taxes Communales	13 094	13 257,00
Autres Amortissements	11 000	10 984,06
Virement à la section « Investissement »	319 411	0,00
Dépenses imprévues et titres annulés	3 545	557,99
TOTAL	471 800	106 166,24



Excédent de fonctionnement 2012

433 315,67

Excédent global 2012

425 098,72

Section investissement

Recettes en euros

	Budget	Réalisé
Remboursement TVA 2009 et 2010	15 289	15 168,54
Encaissement TLE	2 00	12 291,00
Encaissement caution	350	400,00
Emprunt	12 000	0,00
Subvention	100 000	0,00
Participation pour Voie et Réseaux (PVR)	30 000	14 945,12
Autres amortissements	11 000	10 984,06
Virement de la section « Fonctionnement »	319 411	0,00
TOTAL	490 050	53 788,72

Déficit d'investissement 2012

-8 216,95

Section fonctionnement

Recettes en euros

	Budget	Réalisé
Chasse, fermage et autres concessions	2 070	2 341,11
Location appartement	4 500	4 234,40
Coupe de peupliers	0	1 442,45
Redevance assainissement	23 900	22 304,69
Redevance assainissement pour Agence de l'Eau	3 000	5 047,01
Impôts Locaux	22 283	24 514,00
Indemnité pylônes et taxe sur l'électricité	17 400	18 569,48
Dotations de l'Etat	60 372	111 924,77
Refacturation eau, poubelles et divers	450	317,88
Participation réseau d'assainissement	3 300	7 200,00
Compensation Communautaire (CCRH)	16 030	16 030,30
Produits exceptionnels	0	7 060,17
Amortissement subvention	5 350	5 349,95
Excédent 2011	313 145	313 145,70
TOTAL	471 800	539 481,91



Réalisé : dépenses et recettes engagées au 20 décembre 2012



La nouvelle CCRH, issue de la fusion de l'ancienne CCRH et de la Com/Com au Carrefour des Trois Croix, créée en décembre 2011, est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2012. Elle compte 14 Communes membres et totalise près de 50.000 habitants ; elle se trouve ainsi être la plus importante Com/Com du Bas-Rhin.

Le Conseil Communautaire, composé de 50 membres, dont 2 pour Hochstett, est présidé par Claude STURNI, Député-Maire de Haguenau, assisté de 6 Vice-Présidents, tous élus lors de la séance plénière du 7 janvier dernier à Haguenau.



Les réunions communautaires, au nombre de 8 en 2012, se tiennent à tour de rôle dans les différentes Communes. Chaque réunion est précédée d'une réunion du Bureau composé lui-même des Maires de toutes les Communes ainsi que du 1^{er} Adjoint de Haguenau. Le Bureau se réunit également quand l'actualité l'exige, notamment pour débattre de points spécifiques et importants tels l'élaboration du budget, l'attribution de compensation, la compétence voirie, etc...

Les premières réunions présentaient toutes un ordre du jour relativement chargé qui, outre la gestion courante, eurent à traiter les nombreux points administratifs qui doivent être solutionnés lors de la création d'une telle structure ; la création d'une dizaine de commissions, le transfert du personnel, la continuité des régimes sociaux, le transfert des différentes conventions liées aux compétences transférées, etc...

Au terme d'une année de fonctionnement, la période de rodage peut être considérée comme achevée, chacune et chacun est dans son rôle. Même si, ça et là, quelques tensions se font ressentir quant à la mise en place de certaines règles ou prises de décision de l'un ou l'autre projet, il y a vraiment lieu de positiver, car dans l'ensemble il se dégage une très bonne ambiance générale.

Les compétences de la CCRH

Outre les compétences de l'ancienne Com/Com au Carrefour des Trois Croix qui ont été intégralement reprises par la CCRH, celle-ci exerce avant tout les compétences de ramassage des Ordures Ménagères et de Voirie au sens large du terme, à savoir : la création de voies nouvelles et la réfection des anciennes, l'entretien et les réparations, l'éclairage public aussi bien le fonctionnement que l'investissement, le balayage mensuel des rues, l'entretien des espaces verts. Ainsi au cours de l'année 2012, notre Commune a bénéficié des services et travaux suivants :

- Balayage mensuel de l'ensemble des rues, sauf en période de gel,
- Prise en charge de l'éclairage public,
- Réparation de la sortie d'agglomération, direction Brumath,
- Réfection d'une tranche de la rue de Wahlenheim suite au renouvellement de la conduite d'eau potable et des travaux d'assainissement.
- Installation, en aérien, de l'éclairage public dans le sentier des écoliers avec la pose de deux points lumineux.
- Elagage des arbres d'ornement et taille des haies et arbustes de la place de l'église.



La CCRH exerce évidemment d'autres compétences qui concernent l'intégralité de la population telles la petite enfance avec les centres déjà existants (Haguenau, Batzendorf) ou ceux en cours de construction (Schweighouse sur Moder), le site de la SPA avec les locaux « fourrière et refuge ».

Voici tracé en quelques lignes, la création, le fonctionnement et l'activité de la nouvelle Com/Com. C'est une structure complexe, lourde administrativement mais oh combien efficace ; elle n'est en rien comparable à la Com/Com à laquelle appartenait notre Commune depuis une vingtaine d'années. Ses différents services, étoffés et spécialisés, sont par ailleurs d'un grand soutien aux petites Communes qui souvent, avec un secrétariat à temps partiel, ne peuvent plus maîtriser tous les domaines d'activité.

L'attribution de compensation de la CCRH

La CCRH a déterminé en début d'année l'attribution de compensation pour chaque Commune. Celle-ci peut être positive (la Commune bénéficie d'un montant compensatoire de la CCRH) ou négative (la Commune verse un montant compensatoire à la CCRH). Cette compensation définie une fois pour toute, est la résultante entre la nouvelle Taxe Professionnelle (CFE) et la moyenne des frais de fonctionnement, sur les dix dernières années, des compétences transférées. Ainsi, la Commune de Hochstett percevra annuellement la somme de 1 702€

A cela se rajoute en 2012, une somme de 11.798€, permettant de compenser la diminution de nos recettes fiscales, plus spécialement celles transférées en 2011 du Département vers la Commune et re-transférées en 2012 de la Commune vers la CCRH, en raison du régime fiscal de la nouvelle CCRH.

Collecte des ordures ménagères

Depuis le 1er janvier 2012, cette compétence a été transférée à la CCRH. La collecte est assurée par l'entreprise VEOLIA depuis le mois de mars : le tri sélectif (bacs à couvercle jaune) le lundi des semaines paires, les déchets ménagers (bacs à couvercle bordeaux) facultativement, tous les mardis depuis le 20 mars.

Pour l'année 2012, la facturation n'a pas encore été modifiée ; ce sont encore les anciens tarifs décidés en 2011 par la Commune qui ont été appliqués par la CCRH au cours de cette année transitoire. Ce délai d'environ 9 mois a ainsi permis à chaque foyer de s'adapter au nouveau système de collecte tendant à favoriser et à optimiser le tri sélectif à domicile.

Hormis quelques hésitations lors de la distribution des bacs (environ 35 000 au total au niveau de la CCRH), cela s'est plutôt bien déroulé pour notre Commune. Les résultats escomptés sont encourageants puisque le volume des ordures ménagères est d'ores et déjà en nette baisse, au profit du tri sélectif réalisé à domicile. Quelques remarques importantes :

- La collecte du verre, et du verre seulement, se fait, comme auparavant, dans un container déposé dans la rue des Vergers,
- Le ramassage de la « poubelle jaune » est gratuite, le coût du ramassage de la « poubelle bordeaux » dépend du nombre de levées semestrielles,
- La déchetterie de Berstheim qui est la plus proche pour Hochstett, nous est préconisée ; celles d'Haguenau et de Schweighouse sur Moder sont également à notre disposition,
- Le remplacement d'un bac en cas de mauvaise utilisation, sinistre ou vol sera de 25€ pour un bac de 120 litres et de 35€ pour un bac de 240 litres,
- Le tri sélectif à domicile doit, selon les ambassadeurs du tri, encore être amélioré pour une minorité de cas. Vous pouvez consulter les nouveaux tarifs 2013 en bas de la page 9 de ce bulletin.



CODE de la ROUTE : REMISE à NIVEAU pour les AINES

Le 29 mars dernier, sur proposition de la Brigade de Gendarmerie de Haguenau, toutes les personnes âgées de plus de 60 ans ont été invitées à venir en Mairie pour assister à une remise à niveau du Code de la Route. Cette formation, assurée par deux gendarmes de la Brigade, fut suivie avec beaucoup d'intérêt par les 16 participants ayant donné de leur temps pour leur sécurité mais également pour celle des autres.

Cette réunion d'une durée d'environ deux heures, s'est clôturée autour d'un sympathique verre de l'amitié.



Fin juin 2012, une pétition signée au cours du même mois par 67 habitants de notre Commune a été déposée en Mairie ; l'objectif, tout à fait justifié de cette dernière, est de lancer une étude pour l'amélioration de la connexion Internet. Il est vrai que celle-ci n'est pas très performante. Précisons toutefois que cette performance est dépendante des plages horaires, de la situation de la maison d'habitation et du matériel utilisé.

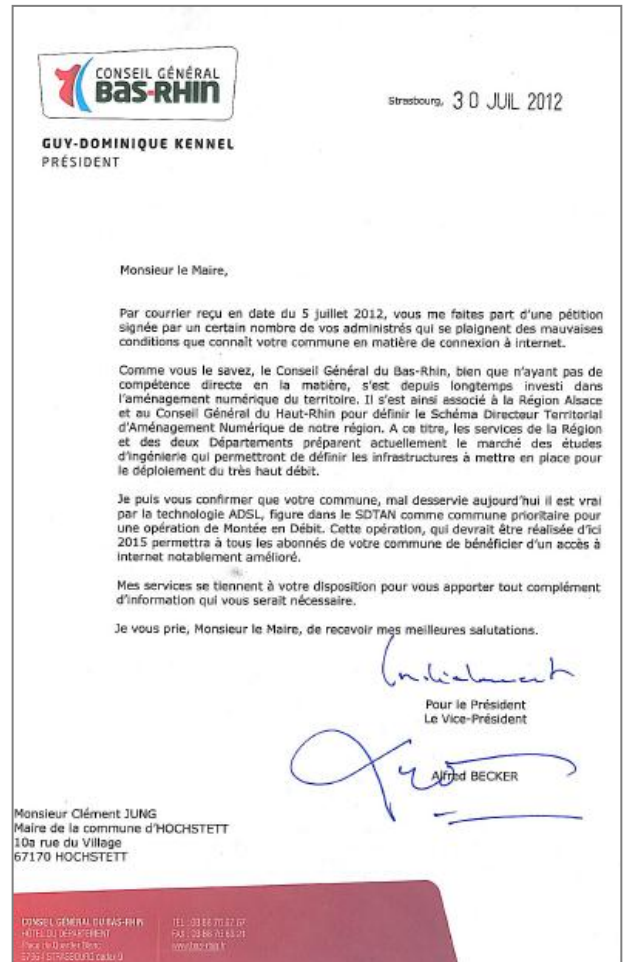
En date du 2 juillet 2012, cette pétition a été adressée au Président du Conseil Général du Bas-Rhin dont la réponse, datée du 30 juillet, est publiée ci-contre.

Le problème n'est cependant pas nouveau et le sujet a déjà été débattu à maintes reprises tant au niveau de la Région Alsace, qu'à celui du Département du Bas-Rhin, qu'à celui de la CCRH (Communauté des Communes de la Région de Haguenau).

Pour l'heure, la CCRH forte de ses 14 Communes membres dont celle de Hochstett, suit la directive du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (S.D.T.A.N.). Il s'agit d'une étude commune de la Région Alsace et de ses deux départements qui s'inscrit dans le cadre du programme national du « Très Haut Débit » lancé par le gouvernement (70% de la population desservie en 2020, 100% en 2025). Cela se traduit par deux démarches distinctes en fonction de la densité de la population :

1. Pour la ville de HAGUENAU, et sans rentrer dans les détails, il s'agira du déploiement de la fibre optique FTTH (Fiber To The Home) pour tous les habitants dans le cadre d'une convention entre les grandes collectivités territoriales de la région Alsace, l'opérateur ORANGE et l'Etat.
2. Pour les 13 autres Communes de la CCRH : programme du S.D.T.A.N. dont voici en quelques lignes, le sommaire du planning :
 - Raccordement en fibre optique des ZAE et des principaux établissements publics (collège) de Schweighouse en 2013-2015,
 - Déploiement de la FTTH et modernisation du réseau câblé existant à Schweighouse en 2013-2015,
 - Montée en débit (augmentation de la bande passante jusqu'à 25 Mbps) pour les Communes de Berstheim, Hochstett, Huttendorf et Uhlwiller en 2013-2015,
 - Généralisation du FTTH aux autres Communes, y compris les 4 Communes citées plus haut, de 2020 à 2030.

Le coût des travaux, hors ville de Haguenau, est estimé à ce jour à 5,5 millions d'€ dont 282.718€ pour la seule Commune de Hochstett, le tout subventionné à hauteur de 78%.



Sur la base de ces données, il n'est donc nullement envisageable, qu'une Commune isolée, quelque soit son nom ou son importance, et ce en dehors de toute considération financière, puisse espérer pouvoir obtenir une amélioration immédiate de sa connexion Internet en dehors du S.D.T.A.N.

L'AJPA HOCHSTETT : des SOLUTIONS pour le MAINTIEN à DOMICILE !

Face à une dépendance physique ou cognitive, les personnes en souffrance ont besoin d'une aide constante. La plupart des aidants sont des aidants dits « naturels ». Ce rôle demande une disponibilité permanente et peut entraîner une grande fatigue physique et psychologique.



L'association AJPA de HOCHSTETT propose un accompagnement et du soutien adapté à chacun mais surtout une prise en charge adéquate.

- L'accueil de jour « AJPA » à Hochstett, offre une palette de rencontres et de distractions à la personne fragile et lui permet de sortir de l'isolement et de la solitude dans l'objectif de proposer un temps de répit à l'entourage. Les visites sont possibles sur RDV.
- Le service d'aide à domicile « Les Fourmis de l'AJPA » assure la vie à domicile et soutient les personnes âgées dans tous les actes de la vie quotidienne en proposant l'entretien du logement, l'aide au lever et au coucher, l'aide à la toilette et à l'habillage, l'aide à la préparation des repas.
- Les groupes de parole ont lieu toutes les semaines. Ils permettent des échanges libres entre aidants sur le vécu, les émotions, les difficultés rencontrées. Des entretiens individuels avec la psychologue sont prévus pour faire le point, repérer les difficultés et les attentes, et orienter l'aidant et l'aidé suivant leurs besoins.
- Une formation gratuite aux aidants est proposée. Les thèmes abordés en 14 heures sont la maladie d'Alzheimer et les troubles apparentés, les chutes et risques à domicile, les gestes et les postures, les activités de la vie quotidienne, les traitements non médicamenteux, la relation aidant/aidé et la communication.

A l'AJPA, les professionnels s'attachent à trouver des réponses en fonction du besoin individuel de la personne âgée et/ou de son aidant dans le but de les amener vers une situation de mieux être.

Pour plus de renseignements contactez :



- l'AJPA - Accueil de Jour
- Service d'aide à domicile LES FOURMIS de l'AJPA

67170 HOCHSTETT
Tél : 03 88 51 68 98.

www.ajpa.fr



Tailler ses Haies et ses arbres

Les arbres, arbustes, haies, conifères implantés en limite de propriété et en bordure de voie sont souvent source de gêne de par leur débordement sur le domaine public. Les végétations non entretenues obstruent les trottoirs, les panneaux de signalisation ou l'éclairage public. Les trottoirs non praticables représentent un danger potentiel pour les piétons et les cyclistes de se déporter sur la route pour les éviter.

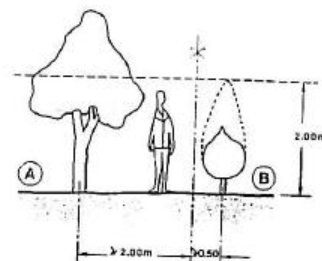
La municipalité demande à chaque concitoyen de tailler ses haies de façon à ne pas empiéter sur le domaine public.

Les plantations (au voisinage des limites de propriété)

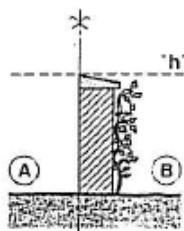
Distances et hauteurs

Article 671

Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les règlements particuliers actuellement existants, ou par des usages constants et reconnus, et à défaut de règlements et usages, qu'à la distance de deux mètres de la ligne séparative des deux héritages pour les plantations dont la hauteur dépasse deux mètres, et à la distance d'un demi-mètre pour les autres plantations. Les arbres, arbustes et arbrisseaux de toute espèce peuvent être plantés en espaliers, de chaque côté du mur séparatif, sans que l'on soit tenu d'observer aucune distance, mais ils ne pourront dépasser la crête du mur. Si le mur n'est pas mitoyen, le propriétaire seul a le droit d'y appuyer les espaliers.



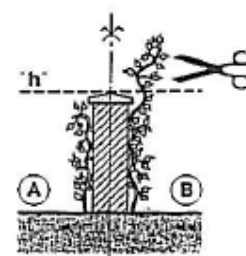
Espaliers : faculté d'appui



Le mur n'appartient qu'à B, A n'a pas le droit de planter en espalier. B a le droit de planter en espalier, ses plantations ne pourront dépasser la hauteur « h » du mur.

Espaliers : hauteur

Le mur est mitoyen, A et B ont le droit de planter en espaliers. Si l'espalier de B dépasse la hauteur « h » du mur, A pourra exiger de B qu'il soit réduit jusqu'à « h ».



Arbres irréguliers

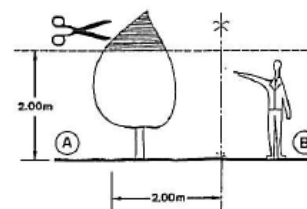
Distances et hauteurs

Article 672

Le voisin peut exiger que les arbres, arbrisseaux et arbustes, plantés à une distance moindre que la distance légale, soient arrachés ou réduits à la hauteur déterminée dans l'article précédent, à moins qu'il n'y ait titre, destination du père de famille ou prescription trentenaire. Si les arbres meurent, ou s'ils sont coupés ou arrachés, ils ne peuvent être remplacés qu'en observant les distances légales.

B peut exiger que A arrache l'arbre irrégulier ou le réduise à la hauteur légale.

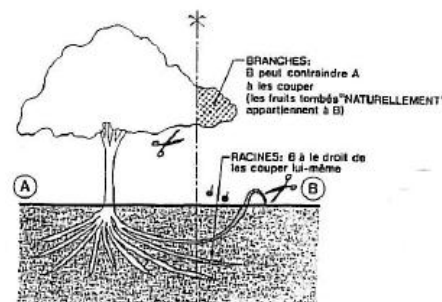
Si l'arbre meurt, ou s'il est coupé ou arraché, A ne pourra le remplacer qu'en le plantant à 2,00 m (ou 0,50 m/arbustes) de la limite.



■ Branches, racines et fruits

Article 673

Celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper. Les fruits tombés naturellement de ces branches lui appartiennent. Si ce sont les racines, ronces ou brindilles qui avancent sur son héritage, il a le droit de les couper lui-même à la limite de la ligne séparative. Le droit de couper les racines, ronces et brindilles ou de faire couper les branches des arbres, arbustes ou arbrisseaux est imprescriptible.



DENEIGEMENT

Pensez à déneiger votre trottoir et l'accès à votre boîte aux lettres !



Pour la sécurité de tous, les habitants de la commune sont invités à déneiger leur trottoir lors des intempéries hivernales. Il est également important de dégager l'accès aux boîtes aux lettres pour permettre notamment au facteur de distribuer le courrier dans les meilleures conditions possibles. De plus, quoi de plus agréable que de pouvoir se promener sur le trottoir lorsque celui-ci est dégagé. Par ailleurs, pensez à adapter votre véhicule en l'équipant de pneus neige ou utilisez dans la mesure du possible les transports en commun. Ayez une conduite souple et adaptée au volant. Une carte conseil réalisée par le Conseil Général du Bas-Rhin, indique les niveaux de priorité de dégagement des routes. Cette dernière est disponible sur le site internet du Conseil Général et en Mairie. Enfin pour éviter tout risque en cas de verglas, il est conseillé de répandre sur le trottoir des cendres, du sable, du gravier, de la sciure de bois. Il faut éviter de saler, le sel altère le bitume.

MONOXYDE DE CARBONE

Avec une centaine de décès en moyenne par an, le monoxyde de carbone (CO) est la première cause de mortalité accidentelle par intoxication en France. Entre le 1er septembre 2011 et le 31 mars 2012, 3 228 personnes ont été exposées à des émanations de CO et, parmi elles, 541 ont été hospitalisées. Pourtant, certains symptômes annonciateurs d'une intoxication au monoxyde de carbone existent. Maux de têtes, nausées et vomissements sont notamment les premiers signes qui doivent alerter. Bien identifiés, ils permettent de réagir rapidement et d'éviter le pire.

Il est donc essentiel que chacun (professionnels de santé ou sociaux, installateur ou revendeur de matériel de chauffage, mais aussi chaque particulier), soit vigilant afin de dépister au plus tôt cette intoxication encore mal connue.

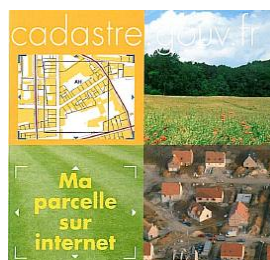


Informations diverses

Vos droits et vos démarches

Formation, social, papier, logement, travail, justice, famille...

La première réponse à vos questions se trouve sur internet : www.service-public.fr ou par téléphone au 3939.



Ma parcelle sur internet

Consultez le plan cadastral sur internet www.cadastre.gouv.fr



LA FÊTE des AÎNES

Le 15 janvier 2012, tous les ingrédients étaient réunis pour la réussite de la fête des Aînés : la bonne humeur, une ambiance musicale assurée tout au long de la journée, et bien sûr un délicieux repas.

Les invités ont été conviés à la salle socioculturelle de Berstheim pour midi. Avant de proposer l'apéritif, Monsieur le Maire a salué l'assistance et a dressé le bilan des réalisations et des projets de la municipalité. Il a clos son intervention en renouvelant ses vœux les plus chaleureux de Santé et de Bonheur pour la Nouvelle Année.

Un succulent repas a ensuite été servi et très apprécié.

La journée a été rehaussée par les interprétations musicales de André SPITZER qui a aussi su détendre l'atmosphère en racontant quelques blagues et histoires drôles, tout en permettant à certains d'esquisser quelques pas de danse.

En fin d'après-midi, fut partagée la traditionnelle galette des rois à la frangipane. Cette année les heureux couronnés eurent le privilège d'amuser l'assemblée en racontant une blague de leur cru, provoquant applaudissements et fous rires.

Ce n'est qu'à la tombée de la nuit que les séniors ont quitté la salle pour s'en retourner chez eux après une belle fête, lors de laquelle ils ont eu loisir d'échanger beaucoup de souvenirs et de palabrer autour de sujets plus récents.



*En 2013, la fête des Aînés aura lieu le **13 janvier**.*



LA FÊTE de la CHAPELLE

Malgré une météo capricieuse, le site de la chapelle a attiré de nombreux sympathisants le 24 juin pour la fête annuelle de l'Association des Amis de la Chapelle.

Beaucoup d'habitants de Hochstett et de la région se réservent chaque année cette date pour passer en famille ou en groupe, un agréable moment de détente et de rencontre.

Les tables sous le chapiteau ont été rapidement occupées ; l'équipe des bénévoles ne connut aucun répit et s'affaira jusqu'à la soirée pour satisfaire aux désirs de chacun : grillades, knacks, tartes flambées et pizzas.

Tout en dégustant le menu de leur choix, les visiteurs ont pu apprécier trois heures durant la prestation musicale de notre animateur, André Spitzer, qui a su créer une ambiance conviviale.

Le nouveau député de notre circonscription, Claude STURNI, nous a également honoré de sa présence et a pris le temps de s'installer pour s'entretenir avec l'assistance tout en savourant une tarte flambée.

Grâce à votre participation, la fête fut une réussite. L'Association vous remercie pour votre fidèle présence et votre soutien tout en vous donnant rendez-vous, le dimanche **23 Juin 2013**.

Le bénéfice net de cette journée s'élève à 1.427,28 €.



Nous vous signalons également un changement au sein de l'Association. Joseph HAAG, président depuis 2007, a souhaité, pour des raisons personnelles, passer le flambeau. Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet dernier, la présidence a été confiée à Clément JUNG. Les autres fonctions sont restées inchangées. Le nouveau Président et l'ensemble du Comité adressent leurs remerciements à Joseph pour ces 5 années actives, passées à la tête de l'Association.

Lors de sa réunion du 13 novembre dernier, le Comité a fixé la date de la prochaine Assemblée Générale au 15 février 2013. Vous y êtes cordialement invités pour apporter vos suggestions, en vous acquittant au préalable de la cotisation statutaire, fixée à 5 € annuellement.



Naissances



- **Aaron MEYER**, le 8 février 2012
- **Chloé CARPANEN**, le 5 mars 2012
- **Jean GLESS**, le 6 mai 2012
- **Carl REYMANN**, le 28 août 2012
- **Anna HALIC**, le 11 novembre 2012

Nous adressons toutes nos félicitations aux heureux parents.

Décès

Nous déplorons le décès de :

- **Gérard BALTZINGER**, survenu le 6 juillet 2012, à l'âge de 60 ans.
- **Kurt WINTER**, survenu le 24 novembre 2012, à l'âge de 88 ans.



Grands Anniversaires

Au cours de l'année 2012 la municipalité a fêté 3 anniversaires



JUNG Thérèse
95 ans
le 20 décembre 2012



ZIRNHELT Marie
90 ans
le 17 avril 2012



HIESSLER Marceline
80 ans
le 12 mai 2012

Nous renouvelons tous nos vœux de bonheur aux heureux jubilaires et leur souhaitons de vivre encore beaucoup de grands moments comme ceux-là.

Mariages



Yannick MATHERN & Pascaline SCHOCH
le 2 juillet 2012



Laurent OPPERMANN & Marie Madeleine WEIBEL
Le 7 septembre 2012

Nous adressons tous nos vœux de bonheur aux jeunes époux.